

Berne, le 5 juin 2018

Communiqué de presse

« Statistique AI 2017 »

L'AI ne doit pas être le service après-vente du monde du travail

A première vue, la statistique de l'AI publiée aujourd'hui par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) semble indiquer que tout va bien : léger bénéfice, diminution du nombre de rentes, remboursement de la dette à l'AVS. Mais à partir de cette année, il faudra faire sans la TVA et la pression sur les coûts va donc s'accroître. Qui en fera les frais ?

C'est un fait: le nombre des rentes AI diminue. Cela ne concerne pourtant que certaines catégories de maladies et de handicaps, notamment les conséquences d'accidents. La diminution de certains pourcentages donne l'impression que les personnes percevant une rente AI en raison d'une maladie psychique augmente fortement. Mais si ces dernières perçoivent en effet 47% des rentes allouées en 2017, elles ne sont en chiffres absolus que 136 de plus qu'en 2016 !

La vraie question qui se pose dès lors est celle de savoir pourquoi elles n'ont pas d'emplois salariés. La société et le monde du travail sont en pleine mutation et cette évolution fait des victimes. Les situations de détresse au travail se multiplient et ce n'est pas dans ce monde-là, qui ne mise que sur la performance, que l'AI parviendra à réinsérer les personnes atteintes de maladies et troubles psychiques.

Depuis cette année, l'AI ne bénéficie plus du point de TVA qui lui a rapporté 1,142 millions de francs en 2017. Comme le « développement continu de l'AI » vise la neutralité des coûts, il y a fort à craindre que les personnes en détresse psychique soient encore davantage mises sous pression à l'avenir. AGILE.CH estime que le rôle d'une assurance sociale n'est pas de colmater les brèches d'un monde économique néfaste. Si ce dernier ne joue pas le jeu en offrant des places de travail aux personnes fragilisées et de ce fait moins rentables, la statistique de l'AI 2018 risque d'être moins agréable à lire et les chiffres cacheront encore plus de souffrance.

[Le communiqué de presse de l'OFAS](#)

Contact:

Catherine Rouvenaz, secrétaire romande
AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicaps
079 237 65 02 / catherine.rouvenaz@agile.ch / www.agile.ch

AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicap s'engage pour l'égalité, l'inclusion et la sécurité matérielle des personnes en situation de handicap depuis 1951. La faîtière défend les intérêts de ses 39 organisations membres en œuvrant pour l'élaboration d'une politique nationale du handicap. Ces organisations sont dirigées par les personnes concernées et représentent tous les groupes de handicap ainsi que leurs proches.